

**2025\_36**

**Extrait du Registre  
des  
Délibérations du Comité Syndical  
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique  
de la Haute Vallée de l'Aude.**

---

**Séance du 22 décembre 2025**

---

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 décembre à 17 h 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en deuxième séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 8

Date de convocation du Comité Syndical : 17 décembre 2025.

Présents :

AMAT André (Communauté de communes du Limouxin), BARDIES Pierre (Communauté de communes du Limouxin), CALVET André (Communauté de communes du Limouxin), CUXAC Christophe (Communauté de communes du Limouxin), ARAGOU Christian (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), BENNAVAIL Georges (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), CHANAUD Alain (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invité : BONNET David secrétaire du SMAH HVA.

**Syndicat Mixte  
d'Aménagement Hydraulique  
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical  
du 22 décembre 2025**

**Objet de la délibération :**

**ACQUISITION D'UN TRACTEUR FORESTIER ET SON OUTILLAGE**

**Le Président expose :**

Au vu de la montée en puissance des actions de l'équipe en régie, notamment par l'acquisition de plusieurs espaces de bon fonctionnement dont il convient d'assurer l'entretien périodique, la restauration et la gestion de zones humides et les programmes d'entretien de la ripisylve par Déclaration d'Intérêt Général, il serait nécessaire de faire l'acquisition d'un second **tracteur forestier**.

Comme le premier, il sera nécessaire de le pourvoir **d'outillage optionnel, à savoir : une grue, un treuil et un broyeur forestier**.

Le coût prévisionnel de l'acquisition du tracteur forestier et de son outillage est de : **200 000 € H.T.**

Le plan de financement prévisionnel serait subventionné à hauteur de **80%** par l'Agence de l'Eau, le Département de l'Aude, les 20% restants seraient à la charge du syndicat :

<b>L'Agence de l'Eau R.M.C.</b>	<b>100 000 €</b>	<b>50%,</b>
<b>Le Département de l'Aude</b>	<b>60 000 €</b>	<b>30%,</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>40 000 €</b>	<b>20%.</b>

Le Président demande au Comité syndical d'approver le plan de financement et la demande d'aide auprès des partenaires précités et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches relatives aux travaux et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

**Le Comité syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité.**

**APPROUVE** le plan de financement et la demande d'aide auprès des partenaires précités

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives à l'acquisition du tracteur et de ses équipements et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte  
d'Aménagement Hydraulique de la Haute  
Vallée de l'Aude,**

